

CONSEIL MUNICIPAL

*COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2021*

Étaient présents : Mmes et MM. Jacques AUGRIS, Ginette BOUYER, Serge GRIMAUD, Nadine NEAUX, Michelle CAILLAUD, Marie-Hélène THÉNAUD, Avelino RODRIGUES, Didier MEZIL, Guillaume LANCEREAU, Anthony ARLOT, Suzie PORTEJOIE, Joël COULAIS

Étaient absents excusés : M. Mickaël COLIN, Mme Maryvonne DELAGRANGE

Était absente : Mme Céline ROUSSEAU

Pouvoirs : M. Mickaël COLIN à M. Guillaume LANCEREAU, Mme Maryvonne DELAGRANGE à M. Joël COULAIS

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme Suzie PORTEJOIE a été élue secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 JANVIER 2021
2. DROITS DE PRÉEMPTION
3. TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES
4. TARIFS DES CONCESSIONS CIMETIÈRE
5. TARIFS DES CAVES URNES DANS L'ESPACE CINÉRAIRE
6. CONVENTION POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX SUR LA CHARENTE ET SES AFFULENTS ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU ET LA COMMUNE DE SAVIGNÉ
7. QUESTIONS DIVERSES

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 JANVIER 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 14 janvier 2021

DROITS DE PRÉEMPTION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens référencés ci-après :

- ↵ Section B n° 748 - 750 « Marigné »
- ↵ Section C n° 807 « 2 Route de Niort »
- ↵ Section C n° 799 « Les Pâtis de Fayolles »
- ↵ Section A n° 1012 – 1013 - 1230 « Champagné-Lureau »
- ↵ Section H n° 297 – 298 – 301 – 302 – 305 – 730 – 731 – 732 – 766 « Montazais » et section ZT n° 29 « La Garenne »
- ↵ Section G n° 1807 et moitié indivise n° 1806 « Le Bourg »
- ↵ Section G n° 1784 « La Sablière »

TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- ↵ de reconduire les tarifs en vigueur, pour toutes les conventions de locations signées, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021.
- ↵ De procéder à des modifications à la fiche des TARIFS EN CAS DE PERTE OU DE CASSE, AJOUTS DE TARIFS : Bac 60 L (verre) 90 € - Bac noir 45 L 60 € - Bac jaune 45 L 60 €.

TARIFS DES CONCESSIONS CIMETIÈRE

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de reconduire le tarif au m<sup>2</sup> des concessions dans le cimetière communal, à compter du 1er mars 2021.

- Trentenaire 60 €
- Cinquantenaire 70 €
- Perpétuelle 80 €

A noter que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, il n'est plus possible d'obtenir de concession perpétuelle, sauf cas exceptionnel de concessions mitoyennes dont une a été préalablement acquise en perpétuelle.

TARIFS DES CAVES URNES DANS L'ESPACE CINÉRAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ↵ accepte de proposer une durée de 15 ans.
- ↵ Définit les tarifs comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021, pour les caves urnes dans l'espace cinéraire,
  - Quinze ans 100 €
  - Trente ans 150 €
  - Cinquante ans 180 €

- ↳ Rappelle que la taxe de dispersion des cendres est de 50 € : cf. délibération n° 2021/0105 du 14 janvier 2021.
- ↳ Précise que la dispersion des cendres sera gratuite après passage en cave urne ou case columbarium. Une plaquette sera fournie gratuitement pour l'inscription sur le pupitre. La gravure, à la charge des familles, devra être réalisée, uniquement, en « 25 *Cantaneo Bold* » dont un modèle leur sera remis.

**CONVENTION POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX SUR LA CHARENTE ET SES AFFULENTS ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU ET LA COMMUNE DE SAVIGNÉ**

Le Conseil Municipal demande plus de précisions. Ce point est reporté à une prochaine réunion.

**QUESTIONS DIVERSES**

- \* Madame Michelle CAILLAUD fait savoir que sous le pont qui va à « La Gare » il manque des pierres (volées ?), il ne reste plus que les pierres cassées.
  - Monsieur le Maire ira voir.

Monsieur Serge GRIMAUD informe que la carte des chemins (*remise à tous les Conseillers*) a été établie au moment des pluies pour en évaluer l'état. En rouge : pas bon – en jaune : moyen – en vert : herbu.

Ce référencement a été effectué dans le but de faire « des journées chemins » par secteur et non pas la « journée chemins » à une date fixe pour tous les chemins cette année.

Un secteur a déjà été réalisé, il faudrait voir avec les agriculteurs pour continuer.

- \* Madame Suzie PORTEJOIE signale que tout l'eau du village vient jusqu'à la chèvrerie, le chemin est à refaire très souvent.
  - Monsieur Serge GRIMAUD : « Il faudra pousser au godet pour faire des saignées ».
  - Monsieur le Maire : « Le virage va être refait ce qui va déjà améliorer la situation »
  - Monsieur Serge GRIMAUD : « Si besoin, il faudra mettre des cailloux »
- \* Madame Suzie PORTEJOIE : « La route de La Seppe s'abîme, il y a des nids de poule ». « Le chemin de la Seppe aux Trembles s'arrête en plein milieu de champs. »
  - Monsieur Serge GRIMAUD : « Il a été supprimé au moment du remembrement ».
- \* Monsieur Guillaume LANCEREAU fait savoir qu'on lui a demandé s'il était possible de prévoir des bancs au niveau du city stade et du court de tennis au moment de l'aménagement du cheminement.

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été prévu de réaliser un système de rétrécissement pendant quelques mois sur la Route de Loing afin de faire ralentir les véhicules, malheureusement cela ne sera pas possible car la route n'est pas assez large. Il a donc été décidé de poser un système de comptage afin d'évaluer le nombre de véhicules qui dépasse les 50 km/h pendant environ 4/5 semaines. S'il est possible d'en disposer pendant 8 semaines, il sera positionné 4 semaines à un endroit et 4 semaines à un autre.

En ce qui concerne le pont, le bureau d'études vient mardi afin d'étudier ce qui peut être fait par le Département.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 30 minutes.